



HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTIONS TTC

"Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux".

Jusqu'à		46 000,00 €	4 600,00 €
46 001,00 €	à	76 000,00 €	10%
76 001,00 €	à	106 000,00 €	9%
106 001,00€	à	137 000,00 €	8%
137 001,00€	à	228 000,00 €	7%
228 001,00€	à	320 000,00 €	6%
Supérieur	à	320 001,00 €	5%
Terrains			10%

ESTIMATIONS GRATUITES
PAS D'HONORAIRES DE REDACTIONS D'ACTES

LOCATIONS TTC

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi "ALUR" du 24 mars 2014 : "(...) Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année(article 5 loi 89 - Décret n° 2014-890 du 1er août 2014)."

LOCATAIRES

Constitution du dossier, visites et rédaction du bail :	8€/m ²
Etat des lieux :	3€/m ²

BAILLEURS

Constitution du dossier, visites et rédaction du bail :	8€/m ²
Etat des lieux :	3€/m ²

JANVIER 2020

SARL KORIMMO 28/30 Rue de Paris 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS

Sarl au Capital de 10.000 € représentée par Madani KOÏTA - RCS MELUN B 483 110 169 - Caisse de Garantie C.E.G.C. pour 110 000€ : 16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE - Carte professionnelle n°770 220 160 000 147 14 délivrée par CCI DE SEINE ET MARNE.

